



Mobilité

Mais pourquoi faire entrer le vélo dans la Constitution?

Votations fédérales

23 septembre 2018

Un large front soutient le texte soumis au vote le mois prochain. Ses membres peinent à en expliquer les effets potentiels

Julien Culet

La petite reine pourrait bien faire son entrée dans la Constitution. Une modification en ce sens est au menu des votations du 23 septembre prochain, aux côtés de deux initiatives populaires concernant agriculture et alimentation. L'article 88 sur les chemins et les sentiers pédestres inclurait désormais les voies cyclables. Il donnerait à la Confédération la possibilité de soutenir le développement du réseau dédié aux adeptes du vélo. Quelques champs d'action, encore peu précis, sont fournis par la brochure de vote qui sera envoyée ces prochaines semaines. L'État devra ainsi fixer les principes applicables aux réseaux de voies cyclables, fournir des statistiques de l'ensemble du pays ou encore renforcer ses efforts pour améliorer la sécurité routière.

Quels effets attendre de l'inscription du vélo dans la Constitution? Les promoteurs du texte amorcent leur campagne cette se-

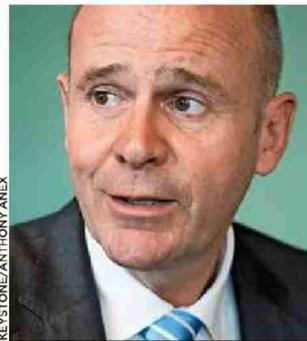


«Cette modification donne à la Confédération la possibilité de fournir un réseau cyclable de qualité»

Lisa Mazzone
Conseillère nationale
(Les Verts/GE)

maine. Pour l'heure, ils apportent peu d'éléments concrets. «Si la Confédération veut soutenir des villes ou un projet, il y aura une base pour le faire», explique le président de Pro Vélo et conseiller national Matthias Aebischer (PS/BE). L'élu souligne que cela a bien fonctionné avec les chemins de randonnées, inscrits depuis quarante ans. «Aujourd'hui, nous avons un réseau remarquable», souligne-t-il.

Il est également difficile d'obtenir des objectifs concrets du côté des écologistes. «Cette modification donne à la Confédération la possibilité de fournir un réseau



«Il faut laisser cette tâche aux communes et aux cantons, car ils savent très bien quoi faire»

Thomas Hurter
Conseiller national
(UDC/SH)

cyclable de qualité, indique Lisa Mazzone (Les Verts/GE). Actuellement, elle ne peut intervenir que par le biais des projets d'agglomération. «L'élue genevoise, membre du Comité central de l'Association Transports et Environnement (ATE), estime que Berne aura un rôle de guide, pour les cantons, pour garantir le développement du réseau.

Opposants discrets

Le texte soumis au vote est un contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative populaire portée par Les Verts, Pro Vélo et d'autres associations de promotion de la mo-

bilité douce notamment. Elle réclamait une obligation de promouvoir la bicyclette. Au Conseil national, en mars, la droite a préféré une possibilité de promotion et les initiants ont retiré leur texte. «Nous espérons créer un front assez large en faveur du oui, qui donnerait un signal important à la Confédération mais aussi aux cantons et aux communes pour la mise en œuvre», rapporte Lisa Mazzone.

Les rares opposants à l'inscription de la bicyclette dans la Constitution se trouvent du côté de l'UDC. Lors des débats au parlement, le parti agrarien a affirmé que bien assez de choses étaient faites pour les cyclistes. «La Confédération agit déjà par le biais des projets d'agglomération», confirme Thomas Hurter (UDC/SH), membre de la Commission des transports. Cela peut poser un problème de financement, avec le risque notamment qu'on prenne sur l'argent destiné aux automobilistes. «Pour celui qui est également président de l'Automobile Club de Suisse, des soucis vont se poser en termes de répartition des tâches. «Il faut laisser celle-là aux communes et aux cantons, car ils savent très bien quoi faire, estime le conseiller national UDC. Si la Confédération est aussi incluse, cela va provoquer des débats sur qui doit payer, avec de longues discussions juridiques.»

Sondage Tamedia Notre premier coup de sonde sur les intentions de vote a été réalisé en ligne lundi et mardi. Résultats vendredi 10 août dans notre édition papier et sur nos plates-formes numériques.